



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 17 décembre 2021 à 20h

Séance du 17 décembre

L'an deux mil vingt et un et le dix-sept décembre

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour un conseil municipal exceptionnel, à la salle des fêtes exceptionnellement, sous la présidence de Chantal VIAND.

Présents : Gaëlle BOCKEL, Damien BRANCQUART, Ludovic BRISSON, Mélina CHABERT, Philippe DUNAND, Henriette DUPIN, Nicolas HENNEMAN, Gilbert LA RUSSA, Cécile PORTALIER, Lisa REY GALIAY, Régis REYNAUD, Loann REYNAUD, Chantal VIAND.

Procuration :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Gilbert LA RUSSA

I- SECRETAIRE DE SEANCE :

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES :

Présentation du compte rendu de la séance du 26 octobre 2021.

III - ORDRE DU JOUR :

- **Election du Maire**

La présidente, Mme VIAND, demande s'il y a des candidat(e)s.

Les candidatures suivantes sont présentées :

-M. Régis REYNAUD

La présidente invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :
Mélina CHABERT et Loann REYNAUD

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- a- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- b- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0
- c- Nombre de suffrages blancs : 1
- d- Nombre de suffrages exprimés (a-b-c) : 11
- e- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Régis REYNAUD : 11 (onze) voix

Monsieur Régis REYNAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

• Création des postes d'adjoints

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Il vous est proposé la création de quatre postes d'adjoints.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

• Election des adjoints

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 4 adjoints.

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

- Gilbert LA RUSSA
- Ludovic BRISSON
- Cécile PORTALIER
- Philippe DUNAND

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à...,

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

Mélina CHABERT et Loann REYNAUD

- ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT :

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Monsieur Gilbert LA RUSSA 12 voix.

> Monsieur LA RUSSA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

- ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Monsieur Ludovic BRISSON 11 voix.

> Monsieur BRISSON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint.

- ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

– Madame Cécile PORTALIER 9 voix.

> Madame PORTALIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjointe.

- ÉLECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Monsieur Philippe DUNAND 11 voix.

> Monsieur DUNAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint.

Questions diverses :

L'annonce des conseils municipaux se fait via Intramuros et la convocation est affichée dans la vitrine extérieure de la Mairie.

Cette année, les colis ont été confectionnés par l'entreprise Distriferm, dont la dirigeante est Platoise, avec des produits locaux.

La convention déneigement de la commune a, comme l'année dernière, été signée avec Maël et Théo PEYROT.

Le panneau de limitation de vitesse situé à l'entrée du village sera déplacé prochainement.

Actuellement, il y a 2 CDD sur la commune de Plats qui se terminent prochainement.

Le CDD de l'employé communal en charge de l'entretien du village sera renouvelé à son retour ; un poste de 8h hebdomadaire a été créé lors du dernier conseil municipal pour une aide durant les pauses méridiennes à la cantine.

La vente de la parcelle dite « du Tremplin » n'a pas encore abouti ; à ce jour, la commune n'a reçu qu'une proposition.

Séance levée à 21h14
